MAIRIE DE SAINT-VICTOR DE BUTHON 28240

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de Conseillers présents	14
Nombre de voix délibérantes	14

L'An deux mil vingt, le dix-sept décembre, à 20 heures, salle polyvalente, se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CERCEAU, Maire de Saint-Victor-de Buthon.

<u>Présent(e)s:</u> Mmes et Mrs CERCEAU Jean-Michel, BORDIER Christophe, VERRET Geoffroy, GERMOND Michèle, TAILLANDIER Stéphane, CHARREAU Julien, ASSAIRI Lucie, GUERIN Olivier, LEGRET Antoine, HOUVET Gaël, BARBET Dominique, HUBERT Patrice, LHEUREUX-BIORT Patricia, MOREAU Bernard.

Absent: CINTRAT Christian

Date de convocation: 06/12/2020

Secrétaire de Séance : BORDIER Christophe

Mme Nathalie BERTU, Secrétaire de mairie assistait également au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Autorisation à M. le Maire de défendre la commune devant le tribunal administratif
- Adressage d'une nouvelle adresse
- Délibération signature pour publicité foncière d'un bien sans maître

TRAVAUX VOIRIE 2021

Christophe BORDIER distribue aux conseillers municipaux un tableau pour les travaux de voirie 2021 et propose aux Conseillers de réfléchir sur les priorités à réaliser en 2021.

Monsieur le Maire propose de reporter les travaux sur les chemins du Moulin de la Croix et de L'Aunette.

La délibération sera prise au prochain Conseil municipal pour faire la demande de Fonds départemental d'investissement (FDI) auprès du Département avant le 12/02/2021.

chemins	nature des travaux	prix HT	prix TTC
La Herse	Fourniture et mise en œuvre de grave Déflachage aux enrobés Joint de scellement	5 650,06	6780,07
Les Bruyères	Scarification de chaussée Découpe de chaussée par sciage Déflachage aux enrobés Joint de scellement	1139,04	1606,85
La Lougère / L'Auberdière	Enduit bicouche	9128,68	10954,42
L'Aunette	Enduit bicouche	3130,18	3756,22
Les Fourneaux	Couche d'imprégnation	3497,08	4196,5

	Fourniture et mise en œuvre de grave		
	Curage de fossé	11932,58	14319,1
Les Orieux	Grattage		
	Déflachage aux enrobés		-
Le Moulin de la Croix	Enduit bicouche	4020,28	4824,34
TOTAL	1	38 497,90	46437,50

Subvention départemental FDI 30%

11 549.37 €

Reste à charge pour la commune

26 948.53 €

Antoine LEGRET demande si les travaux de voirie à La Barre aux Cottereaux ont été effectués sur la partie mitoyenne avec Montlandon. Monsieur le Maire répond que la commune de Montlandon prend en charge cette année le reste de la partie mitoyenne.

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission travaux étudiera plusieurs devis demandés

- La couverture du préau dans l'école
- La couverture du garage des pompiers
- La couverture de la salle polyvalente.
- Changement des fenêtres de la Bibliothèque

Une demande de Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sera demandée pour ces dossiers.

Des petits travaux seront effectués en interne notamment l'aménagement devant de la mairie.

Monsieur le Maire précise que la priorité sera la couverture de la salle polyvalente car il y a une fuite.

Patrice HUBERT demande si les subventions seront maintenues pour 2021. Monsieur le Maire répond que l'Etat propose un plan de relance, l'enveloppe octroyée sera doublée afin de relancer l'économie.

Délibération 72-2020

REGIE POUR LA CDC TERRES DE PERCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une régie a été créée pour Thiron Gardais, elle permet d'encaisser les recettes liées à différentes activités : Escape Game, l'Abbaye...

L'ensemble de la CdC Terres de Perche pourrait bénéficier de cette régie.

Le Conseil municipal accepte que la régie soit ouverte à toutes les activités lucratives de la CdC Terres de Perche.

Délibération 73-2020

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE SYNDICAT SCOLAIRE:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget primitif est établi en début d'année, des prévisions sont votées, si cela n'est pas suffisant il faut délibérer.

La participation au syndicat scolaire est de 53 310 euros, la répartition est pour 50% par rapport au nombre d'habitants et 50% pour le nombre d'enfants.

Le syndicat scolaire demande une participation supplémentaire de 2 278 euros pour l'année 2020.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération 74-2020

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une plainte a été déposée au Tribunal administratif d'Orléans suite à l'accord préalable d'une déclaration de travaux pour l'implantation d'une antenne BOUYGUES sur la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte que Monsieur le Maire défende la commune et l'autorise à effectuer les démarches nécessaires.

Un mémoire sera transmis au Tribunal administratif d'Orléans.

Délibération 75-2020

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UN BIEN SANS MAITRE

Dans le cadre de la publication foncière pour un bien sans maître situé à « La Chamandière » parcelles cadastrées ZW numéro 36 et ZW numéro 40 incorporées dans le domaine privé de la commune de Saint-Victor de Buthon par l'arrêté numéro 2020-04 du 30/03/2020, Monsieur le Maire est habilité à recevoir et à authentifier un acte passé en la forme administrative, la publication foncière de ce bien sera passé en un acte en cette forme.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Geoffroy VERRET, 2ème adjoint au Maire et Gaelle HOUVET, conseiller municipal, pour signer, au nom de la commune de Saint-Victor-de Buthon, le formulaire de publication qui sera institué par acte passé en la forme administrative.

Délibération 76-2020

NOUVELLE ADRESSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour créer une adresse, il faut une délibération. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer une adresse : 2 Impasse de la Grand'Mare

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte la création de cette adresse.

Délibération 77-2020

Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption II est proposé au conseil municipal : - de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2021, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit **245 219.50 euros**

(25% du chapitre 21 du budget primitif 2020)

QUESTIONS DIVERSES

• Monsieur le Maire

Informe le Conseil municipal que des administrés de Saint-Victor-de-Buthon seraient intéressés par la reprise du commerce.

Un rendez-vous sera fixé afin de faire leur connaissance.

Informe le Conseil municipal que la signature de la vente du lavoir chez Maître Bouix est fixée au 29/12/2020.

Fait part au Conseil municipal que le poste d'ATSEM de l'école de Saint-Victor-de-Buthon, est vacant pour motif de mutation et a été publié au Centre de Gestion, des entretiens sont prévus pour le remplacement.

Informe le Conseil municipal qu'une demande de rendez-vous avec la nouvelle Sous-Préfète a été adressée par courrier afin de présenter la commune et les projets à venir.

Michèle Germond

Nous avons commandé 60 paniers garnis (41 simples et 19 doubles) afin de les distribuer à nos aînés pour un total de 1 072.72 €.

Ceci pour 79 personnes au total, soit 13,60€ par personne.

81 chèques-cadeaux King Jouet de 15 € ont été commandés pour 65 enfants de Saint-Victor de Buthon et 16 enfants de Montireau pour un total après remise de 1 103,50 €.

Soit une participation de 217.97€ de la mairie de Montireau et un reste à charge pour Saint-Victor de Buthon de 885,52 €.

Stéphane TAILLANDIER

Informe le Conseil municipal qu'il a reçu des remerciements des administrés pour les colis.

Geoffroy VERRET

Informe le Conseil municipal que les administrés ont apprécié le bulletin municipal, 16 entreprises ont accepté de paraître dans le bulletin pour un montant de 1330 euros.

L'impression et la mise en page ont été effectuées par l'entreprise IDSVIB pour un coût de 3132 euros. Le reste à charge pour la commune est de 1802 euros.

- Pour le coeur de village, les travaux ont lieu en plusieurs phases, la première en 2021, concerne la partie Rond point de l'amitié avec début des travaux au plus vite. L'objectif est de lancer les appels d'offres dès le début de l'année, dans l'attente du retour du cabinet suite à la visite sur site mi décembre, avec une option pour l'aménagement devant la mairie et l'école. Le cabinet accentuera l'aménagement à prévoir sur l'aspect sécuritaire, pour la sortie de l'école et le carrefour. Pour les demandes de subventions, on pourra donc également solliciter "les amendes police". Fin 2021, lancement de la seconde phase avec l'aménagement du "coeur de village" devant l'église et de "l'aire de convivialité", pour des travaux en 2022.

MOREAU

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H30.

Le secrétaire de Séance, Christophe BORDIER Le Maire, Jean-Michel CERCEAU

Jean-Michel	Christophe BORDIER	Geoffroy	Michèle
CERCEAU		VERRET	GERMOND
Stéphane	Julien	Lucie	Olivier
TAILLANDIER	CHARREAU	ASSAIRI	GUERIN
Christian CINTRAT ABSENT	Antoine LEGRET	Gaël HOUVET	Dominique BARBET
Patrice	Patricia	Bernard	

LHEUREUX-BIORT

HUBERT

